



C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH DA A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Nathalie Picard, Gnahoua Zoabli, Yan Ouellette, Stéphanie Harvey, Ariane Montpetit, Caroline Déry, Andrée Brunet, Marcela Gheorghe, Anne-Marie Bilodeau

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Josée Rouleau

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon-Pierre Hébert, Catherine Chayer, David Hamel

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello, Marie-Claude Beaudet

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Caroline Raphaël

PUBLIC

Raymonde Gomis, Dominique Godin, Nathalie Provost, Cécilia Roy

Procès-verbal de la 1ère rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2020-2021
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 4 novembre 2020,
à 19 heures,

sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame la présidente ouvre la séance à 19 heures 05. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Présentation de madame Nathalie Provost	Madame Nathalie Provost, directrice (Services de l'organisation scolaire et du transport) procède à la présentation d'une consultation informelle relative au projet d'affichage d'un autocollant destiné aux véhicules de transport scolaire véhiculant une clientèle d'élèves HDAA. Cet autocollant, informera les premiers répondants, en situation d'urgence, lorsqu'ils seront en présence d'un transport adapté. Madame la directrice répond aux questions des membres du CCSÉHDAA et note leurs suggestions. Ceux-ci sont favorables au projet. Aucune information confidentielle n'est véhiculée. Suite à la consultation, d'autres paliers seront consultés et une formation sera offerte dans la communauté (ambulanciers, pompiers, policiers) afin de bien identifier et reconnaître l'autocollant.
3. Période de questions du public	Un membre du public propose au CCSÉHDAA que soit revu le protocole de distribution du système MS ou des appareils auditifs. Elle mentionne que les systèmes sont présentement distribués aux enfants à la fin du mois de septembre et considère qu'ils en auraient besoin dès le premier jour d'école. Elle soutient que ces appareils sont essentiels pour permettre aux élèves de comprendre et de suivre leurs cours. Madame Levert souligne que le Service des ressources éducatives est présentement un peu dépendant de l'IRD. Les rendez-vous avec les élèves ont été donnés les 10 et 11 septembre. On a des systèmes élèves et on en achète parfois au besoin. À la rentrée, les systèmes reviennent car ils ont été mis à jour et nettoyés. Par la suite, on a des élèves dont on sait déjà qu'ils ont des besoins et une lettre est envoyée à leurs parents qui doivent prendre un rendez-vous pour que l'IRD vienne procéder à l'ajustement. Madame Levert convient qu'il y a bien un petit délai car l'IRD doit se rendre dans plusieurs écoles et plusieurs CSS faisant en sorte qu'on a moins de marge de manœuvre pour choisir la date. Madame Levert s'engage à procéder à l'analyse du

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	processus actuel et à voir comment elle pourrait essayer de réduire ce délai. Madame Levert ajoute qu'il pourrait être intéressant d'apporter ce sujet en suivi au CCSÉHDAA.
4. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est modifié et adopté à l'unanimité, sur proposition de madame Josée Rouleau (CCSÉHDAA/20-11/01) .
5. Présentation des membres du comité 2020-2021 5.1. Membres parents 5.2. Membres du personnel	Les parents, membres du CCSÉHDAA, se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations. Les représentants des enseignants, les représentantes des professionnelles, la représentante du personnel de soutien et la représentante de la direction générale se présentent à tour de rôle et font part de leurs expériences et motivations.
6. Adoption du procès-verbal du 31 août 2020	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 31 août 2020 est modifié et adopté à l'unanimité sur proposition de madame Katherie Rochette (CCSÉHDAA/20-11/02) .
7. Nomination d'un président d'élection	Madame Anne-Lyse Levert est nommée présidente d'élection sur proposition de madame Nathalie Vassilaros (CCSÉHDAA/20-11/03) .
8. Présentation des procédures d'élection du comité exécutif et élection du comité exécutif du CCSÉHDAA 2020-2021 8.1. Présidence 8.2. Deux (2) vice-présidences	Madame Anne-Lyse Levert procède à la présentation des procédures d'élection. Madame Nathalie Vassilaros, sur proposition de madame Josée Rouleau, est déclarée élue par acclamation au poste de présidente 2020-2021 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/20-11/04). Madame Nathalie Picard et monsieur Yan Ouellette, sur propositions de monsieur Yan Ouellette et de madame Josée Rouleau sont déclarés élus par acclamation au postes de vice-présidents

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
8.3. Secrétariat	2020-2021 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/20-11/05).
8.4. Trésorerie	Madame Caroline Raphaël se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de secrétaire de l'exécutif 2020-2021 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/20-11/06).
	Madame Katherie Rochette se propose et est déclarée élue par acclamation au poste de trésorière 2020-2021 du CCSÉHDAA (CCSÉHDAA/20-11/07).
9. Présentation des points de service	Madame Levert procède à la présentation des points de service du CSSMB à l'aide d'un tableau comparatif permettant de visualiser les ajouts et les diminutions de classes. Elle mentionne qu'elle aura une équipe conseil TSA à présenter cette année. Elle souligne avoir reçu du financement durant la pandémie et que des postes ont été créés pour soutenir davantage les gens dans les points de service. Madame Levert indique avoir une équipe composée de quatre personnes plus deux conseillers pédagogiques. L'équipe conseil est déjà dans 11 points de service. Elle mentionne qu'elle pourra revenir dans une autre réunion pour identifier quel genre de support, de formation et de soutien peuvent être offerts. Madame la directrice relate qu'il y a une grande augmentation tous les ans d'élèves dans les classes TSA. Au CSSMB, il y a plus de 800 élèves qui sont TSA. Ils ne sont pas tous en classes spécialisées car on les intègre en classes régulières si on est capable de le faire. On a déjà beaucoup d'élèves intégrés (primaire, secondaire, préscolaire). Il y en a dans des classes adaptées, dans les milieux réguliers et il y en a aussi à l'école John-F.-Kennedy, dans les deux écoles ou les trois satellites. Madame Levert mentionne qu'une grande augmentation est observable. Elle indique qu'une présentation sera offerte, le 6 novembre prochain, du CRDI du programme DITSA d'été du CIUSSS centre-sud et une présentation du CROM. Cette présentation a déjà été offerte aux professionnels et aux directions d'établissement. Madame Levert indique que sur les listes d'attente d'évaluation, on constate qu'il y a une augmentation de 10% d'élèves en attente d'évaluation pour un TSA par année, depuis les 4 dernières années. Elle soutient que ces statistiques sont semblables à ce qu'elle constate elle-même. Elle souligne avoir ouvert 10 classes TSA cette année. Madame la directrice indique qu'on les dépiste peut-être plus tôt.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	Madame la directrice présente son tableau en lien avec les points de service. Ce tableau sera déposé sur le site de partage OneDrive du CCSÉHDAA. Madame Levert mentionne que les classes de soutien à l'apprentissage, destinées aux élèves ayant de graves difficultés d'apprentissage, n'augmentent pas malgré l'hypercroissance au CSSMB. Elle estime que c'est très positif car on maintient le plus possible les élèves en classes régulières malgré l'hypercroissance. Madame la directrice souligne qu'on n'a pas beaucoup de classes adaptées par rapport aux autres centres de services scolaires. On n'attribue pas les élèves en fonction des classes qui existent. Madame Levert explique la façon de fonctionner du CSSMB. Les écoles travaillent auprès des élèves. Il y a des questionnements et des réflexions d'équipe, avec le parent. Le dossier est envoyé en classement afin que le service éducatif l'analyse et émette une recommandation, pas une décision. Après, il y a une concertation avec l'équipe et avec le parent. Ensuite, on forme les groupes en fonction des besoins des élèves. On ne refuse pas des élèves. On ouvre des classes quand il y a des besoins. Madame Levert mentionne qu'on a presque 9 000 plans d'intervention au CSSMB cette année. Tous les élèves qui ont nécessairement un code de difficulté ou qui sont dans les classes adaptées ont un plan d'intervention. Il est mentionné que les points de service font en sorte que les élèves ne sont pas nécessairement de la région ou du quartier faisant en sorte que certains enfants sont transportés par la suite, à la fin de la journée, vers leurs écoles de quartier. Il est demandé si, compte tenu de la pandémie, cette façon de faire était poursuivie. Madame la directrice répond affirmativement. Elle mentionne que cela fut un enjeu mais que les élèves ont été prioritaires.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	Il est demandé à madame Levert ce qu'il advient de l'école ÉVA. Madame la directrice mentionne que ces élèves sont encore reliés, en quelque sorte, à leur école de quartier. Madame Levert les traite avec les enseignants en adaptation scolaire mais ce ne sont pas des types de classes officielles. Il n'y a pas assez de TSA du même niveau pour être ensemble. Il n'y a pas de regroupement donc on a fait un regroupement avec la même clientèle et avec le même âge. En réponse à une question lui ayant été posée, madame la directrice mentionne que, dans le passage du primaire au secondaire, on essaye le plus possible d'attacher les gens ensemble. Elle indique qu'on procède à une préparation. Elle ajoute qu'il y a une transmission d'information. Il y a le plan d'intervention qui est dans le SPI qui suit. Des rencontres entre les écoles sont tenues pour le passage des dossiers. Aussi, les professionnels se parlent. Madame la directrice soutient qu'il y a un beau passage qui se fait entre les écoles. Il faut préparer l'élève car il y a de grands changements et avoir des discussions avec l'équipe école et les professionnels impliqués.
10. Adoption du calendrier des séances du CCSÉHDAA 2020-2021	Sur proposition de madame Caroline Raphaël, le calendrier des rencontres 2020-2021 du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité (CCSÉHDAA/20-11/08). - 4 novembre 2020 - 8 décembre 2020 - 12 janvier 2021 - 9 février 2021 - 23 mars 2021 - 13 avril 2021 - 11 mai 2021 - 8 juin 2021 - 21 septembre 2021 - 19 octobre 2021 (AGA) - 9 novembre 2021

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
11. Adoption des règles de la régie interne 2020-2021	Madame la présidente procède à l'énumération des modifications requises aux règles de régie interne du CCSÉHDAA selon ses constatations. Les membres du CCSÉHDAA conviennent de consulter Maître Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe, quant aux modifications qui seront apportées au document. Celui-ci sera ensuite proposé pour adoption lors de la rencontre du CCSÉHDAA du 8 décembre prochain. Le point est reporté.
12. Présentation des règles budgétaires du comité	Madame Levert indique que le CCSÉHDAA a un budget de 3000 dollars. L'an dernier le CCSÉHDAA a pris une résolution pour que les frais de gardiennage soient remboursés à la hauteur de 40 dollars. Un montant de 0,51 sous du kilomètre était remboursé pour les frais de déplacements mais cela ne sera pas nécessaire cette année étant donné que les séances seront présentées virtuellement. Madame Levert ajoute qu'une résolution avait été également prise pour allouer un montant de 350 dollars pour les frais de collation. Elle précise qu'il n'y aura pas non plus de collations cette année puisque les séances seront virtuelles.
12.1. Adoption du tarif de remboursement pour le gardiennage	Sur proposition de madame Josée Rouleau, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter le montant de quarante dollars (40 \$) pour le remboursement des frais de gardiennage des membres assistant aux séances (CCSÉHDAA/20-11/09). Madame la présidente explique la procédure à suivre en cas de vote. Elle invitera les membres à se rendre dans la section « participants » et à cliquer sur leur nom pour choisir une pastille. Les membres du CCSÉHDAA conviennent d'utiliser la fonction permettant de montrer une main levée à l'écran pour demander le droit de parole. Elle souligne préférer que les questions soient posées verbalement. Sur proposition de monsieur Yan Ouellette, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA d'adopter le montant de 51 cents par kilomètre pour le remboursement des frais de déplacements (CCSÉHDAA/20-11/10).

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	Madame la présidente invite les membres du CCSÉHDAA à remettre leurs relevés de dépenses dans un temps raisonnable. Elle souligne que des membres de l'an passé n'ont toujours pas signé leurs relevés de dépenses à ce jour. Elle ajoute que la trésorerie doit remettre un rapport des dépenses encourues au CSSMB au mois de juin chaque année. Madame la présidente annonce qu'un formulaire (tableau) de relevé de dépenses sera disponible sur le site de partage OneDrive. Il est mentionné que seuls les membres désirant se faire rembourser une dépense autorisée doivent remplir le formulaire de relevé de dépenses. Sur proposition de madame Nathalie Vassilaros, il est résolu à l'unanimité par les membres du CCSÉHDAA de voir à ce que les relevés de dépenses soient remis à la trésorerie du CCSÉHDAA le 1^{er} juin au plus tard (CCSÉHDAA/20-11/11).
13. Proposition de la planification de l'année 2020-2021	Madame la présidente indique qu'il serait intéressant d'avoir l'opinion des membres du CCSÉHDAA sur des sujets qui pourraient être traités lors des séances. Elle souligne que madame Levert pourrait amener des présentations. Madame Vassilaros évoque une intéressante présentation récurrente sur les plans d'intervention. Madame Levert énumère quelques sujets comme le continuum TSA. Elle ajoute qu'on a déployé énormément d'outils au CSSMB pour les plans d'intervention : un plan d'action, une démarche administrative, des outils de cueillette de données. Madame la directrice mentionne la TÉVA (Transition vers la vie active). Elle mentionne que beaucoup de parents se questionnent sur les possibilités de parcours. Elle ajoute qu'elle a discuté avec l'ergothérapeute de du CSSMB pour voir s'il serait possible d'offrir une présentation de base sur la motricité fine et la motricité globale. Madame Levert invite les membres à lui faire parvenir des sujets qu'ils aimeraient être présentés.
14. Rapports et informations diverses 14.1. Correspondance	Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
14.1.1. Institut des troubles d'apprentissages (ITA) Congrès annuel virtuel du 24 au 26 mars 2029 14.2. Activités de la présidence 14.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB	Madame la présidente mentionne que l'ITA organise un congrès chaque année. Elle a assisté au congrès trois ans de suite et est enchantée par son expérience. Elle indique que le CCSÉHDAA permettait à quelques membres d'y assister alors que celui-ci était présenté en présentiel. Le CCSÉHDAA achetait une passe pour les trois jours du congrès. Madame la présidente signale que les détails du congrès n'ont pas encore été affichés sur le site de l'Institut TA (https://www.institutta.com/). Le calendrier n'étant pas encore sorti, madame la présidente propose que le point soit reporté. Madame la présidente évoque les résultats du concours du CCSÉHDAA. Un concours avait été lancé l'an dernier mais la pandémie avait fait en sorte que la remise des prix n'a pas pu être effectuée comme d'habitude. Normalement trois prix étaient remis aux élèves gagnants dans les écoles. Cette année, madame Levert, madame la présidente et monsieur Hébert ont remis les prix de façon virtuelle et ont souligné la participation des équipes-écoles. Tous les projets qui correspondaient aux critères du concours ont reçu un prix de 200 dollars. Madame Vassilaros souligne avoir remarqué la réceptivité des élèves qui étaient heureux d'apprendre que leurs projets ont porté fruits. Elle a aussi noté que la majorité des gagnants avaient décidé d'attribuer le montant de 200 dollars pour acheter des livres. Un membre mentionne que l'ITA a présenté un colloque virtuel l'an passé. Madame la présidente annonce que monsieur Ouellette a été élu afin de siéger sur le CA du CSSMB. Monsieur Ouellette se dit heureux de siéger sur le CA car la nouvelle structure proposée par le ministère ne prévoyait pas d'espace pour le CCSÉHDAA. Il ajoute que monsieur Ghislain Laporte, un ancien membre du CCSÉHDAA, a été élu à la présidence du CA. La première rencontre fut une rencontre de présentation pour les membres parents (5), membres du personnel (5) et membres de la communauté (5). Monsieur Ouellette mentionne avoir été élu en tant que vice-président du comité exécutif du CA. Il fut également déterminé qui siègerait sur les sous-comités (éthique, vérification et finances, ressources humaines, transport, taxe).

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
14.4. Comité de parents	Monsieur Ouellette explique que le conseil des commissaires était redevable. L'information redescendait dans les comités de parents. Le ministre de l'éducation a coupé ce lien. Le CA est maintenant complètement indépendant et n'est pas dans l'obligation de transmettre de l'information au CP. Auparavant, les commissaires représentants du CP parlaient au nom des parents de la commission scolaire. Désormais, les gens qui siègent sur le CA sont là en leurs noms personnels et ne représentent plus les parents du CSSMB. Il n'y a pas de connexion officielle avec le CA. Madame la présidente signale que le CP a tenu une séance extraordinaire le 21 septembre dernier. Le CP a procédé à la nomination des membres parents du CA, des 12 membres parents du CCSÉHDAA ainsi que des délégués et substituts du CCSÉHDAA au CP. Elle ajoute que le CP a tenu sa première séance ordinaire le 15 octobre dernier. On a procédé à l'élection des membres de l'exécutif, des membres qui composeront les sous-comités et des membres qui seront envoyés à la FCPQ. Madame Vassilaros souligne que madame Rochette a été élue en tant que conseillère du sous-comité en charge des consultations. Madame Rochette ajoute avoir être également en charge du sous-comité pour l'école ÉVA. Madame la présidente indique que madame Raymonde Gomis, ancienne membre du CCSÉHDAA, a été élue en tant que conseillère ÉHDAA. La prochaine séance du CP se tiendra le 12 novembre prochain.
14.5. Parole aux membres	Aucun membre ne demande la parole.
15. Varia	Aucun point n'est discuté en varia
16. Levée de la réunion	La séance du CCSÉHDAA du 4 novembre 2020 est levée aux alentours de 21 heures 30.

Liens utiles :

<https://www.institutta.co>